

# L'inégalité des partenaires dans la confédération canadienne

Nathan KEYFITZ

Volume 1, Number 2, novembre 1969

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/001386ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/001386ar>

[See table of contents](#)

---

**Publisher(s)**

Les Presses de l'Université de Montréal

**ISSN**

0038-030X (print)

1492-1375 (digital)

[Explore this journal](#)

---

**Cite this note**

KEYFITZ, N. (1969). L'inégalité des partenaires dans la confédération canadienne. *Sociologie et sociétés*, 1(2), 313–318.  
<https://doi.org/10.7202/001386ar>

# Notes critiques

## L'inégalité des partenaires dans la Confédération canadienne

---

Au début des années 60, des Canadiens français modérés commencèrent à se plaindre d'être en fait, pour ainsi dire, des sujets colonisés par le Canada anglais. En 1963, une commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme présidée, dans la bonne tradition canadienne, par deux personnalités émérites des deux communautés, fut nommée et chargée d'étudier les problèmes que deux siècles d'apparente tolérance et de concessions mutuelles semblaient accentuer plutôt qu'atténuer.

De 1763 aux années 50 de notre siècle, la survivance religieuse, c'est-à-dire la défense du catholicisme contre le protestantisme anglo-saxon, a été la principale préoccupation des Canadiens français. Du point de vue de l'expansion démographique, ce conflit prit l'allure d'une lutte entre les « berceaux français » et les immigrants européens qui s'assimilaient inévitablement au milieu anglais. Sur le front de l'industrie, il s'agissait pour les travailleurs de langue française de s'assurer des salaires équitables de leurs patrons anglais.

La commission considère que ces questions n'ont pas d'intérêt immédiat. D'une certaine façon, cette attitude est regrettable car les problèmes religieux, démographiques et ouvriers, peuvent être résolus avec une relative facilité au

moyen du compromis, qui est devenu une tradition dans la politique canadienne. En deux cents ans de coexistence, les Anglo-Canadiens, qui ne sont pas dépourvus de générosité, ont appris à faire des concessions devant tous les griefs des Canadiens français qu'ils pouvaient comprendre.

Dès le départ, la commission s'est aperçue que les problèmes d'aujourd'hui sont à la fois plus subtils et plus difficiles à résoudre qu'on ne le croit en général; aussi s'engagea-t-elle dans une vaste enquête en profondeur. Elle commandita plus de cent projets de recherche; tint des audiences publiques dans des villes de l'Atlantique au Pacifique; reçut et étudia quatre cent quatre mémoires soumis par des individus ou des groupes et rencontra les premiers ministres des dix provinces. Son rapport comprendra dix volumes, dont deux viennent de paraître. Ces volumes portent l'empreinte de la pensée audacieuse et du style concis d'André Laurendeau, que la mort a prématurément emporté.

Le premier tome du rapport<sup>1</sup> traite des langues officielles, l'anglais et le

---

1. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, vol. 1: *Introduction générale*, livre premier: *les Langues officielles*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967.

français, et sert d'introduction à toute la série. La commission identifie les langues aux deux cultures, qu'elle considère comme l'expression de deux sociétés distinctes. Lorsqu'une société est subordonnée à une autre par le travail, sa langue tend à s'appauvrir et les ressources humaines de ses membres demeurent inexploitées. L'éveil à ces problèmes se manifeste dès qu'un peuple émerge de la phase de survivance qui, dans le cas des Canadiens français, a duré deux siècles, soit depuis la conquête de 1763. Aujourd'hui, déclare la commission, la vision de la société canadienne-française dépasse le modeste objectif de la survivance. Une ère nouvelle commence dans le Québec de langue française.

Des inégalités indéniables ont subsisté sous une constitution et un régime législatif qui garantissaient formellement l'égalité; le problème qui se posait à la commission était de définir les modalités d'une association juste dans les faits. Les libertés civiles, telles qu'on les envisage dans une nation unitaire comme les États-Unis, ne sont ni recherchées, ni mises en question au Canada. Les Canadiens de langue française ne réclament pas le droit d'envoyer leurs enfants dans une école publique, mais celui d'avoir une école publique française; et pas seulement le droit de travailler, mais également celui de travailler dans leur langue. Le fait de parler français ne doit plus constituer un handicap pour la personne qui désire jouer un rôle au sein des institutions qui touchent à la vie de l'individu et de la collectivité. Cette volonté met en question le nationalisme classique d'un État dont les citoyens sont en majorité de langue anglaise.

L'essence de la réponse apportée par la commission inscrit l'idéal politique dans la réalité écologique. Il n'existe

aucun moyen pouvant assurer l'égalité linguistique à une famille française au sein d'une collectivité anglaise. Mais, lorsque le nombre de 50 familles est atteint, on peut ouvrir une école maternelle; à 2 000 un poste de radio; à 10 000 un poste de télévision; et à 50 000 peut-être une université. Une culture ne peut s'épanouir vraiment que dans le cadre d'une société tout entière. La commission a recommandé que l'anglais et le français soient les langues officielles dans les provinces (comme au Nouveau-Brunswick et en Ontario) où la minorité française représente au moins dix pour cent de la population. Dans ces régions, des écoles élémentaires, secondaires et des écoles normales seraient créées, avec un niveau d'instruction allant aussi loin que l'importance de la fréquentation le justifierait. En effet, à n'importe quel niveau, l'école doit être assez grande pour garantir l'efficacité.

La commission ne s'est donc pas limitée à une vue d'ensemble du problème des minorités, mais a relevé dans certaines régions la présence d'une majorité anglaise et d'une minorité française, et dans d'autres, particulièrement au Québec, elle a constaté la situation inverse. La commission a essayé de définir des principes de base qui pourraient s'appliquer symétriquement aux minorités. La symétrie ne semble pas exister aujourd'hui, par exemple, entre les droits de la minorité anglaise de Montréal, et ceux de la minorité française de Toronto ou de Vancouver; et les écarts ne sont pas entièrement attribuables à l'importance relative de ces minorités.

Au sujet de l'éducation<sup>2</sup>, le problème déborde largement le simple financement d'écoles ou d'universités pour

<sup>2</sup> *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, vol. 2: *l'Éducation*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1968.

ces minorités. En premier lieu, selon la Constitution, l'éducation relève de la juridiction provinciale; et déjà, il apparaît paradoxal de placer la protection des droits des langues officielles entre les mains du gouvernement central, tout en lui interdisant le droit de légiférer en matière d'éducation. Le gouvernement fédéral est appelé à protéger les langues officielles, mais sans pouvoir intervenir dans l'administration du système éducatif, qui est le principal instrument de normalisation d'une langue partout ailleurs. On a même contesté le droit d'Ottawa de fournir des fonds aux provinces pour l'éducation, bien que cette opposition de principe à la prodigalité fédérale ait tôt ou tard fini par disparaître.

L'étude de la fréquentation scolaire soulève un problème délicat. La commission a constaté que parmi les étudiants de langue française de l'Ontario qui sont entrés en 9<sup>e</sup> année en 1959, moins de la moitié ont fréquenté le cours secondaire pendant plus de trois ans, et moins du quart sont allés jusqu'en 11<sup>e</sup> année, un « taux d'abandon catastrophique dans les familles francophones comparativement aux autres étudiants de l'Ontario ». On devine d'emblée certaines raisons de cette situation: une origine rurale; le faible niveau d'instruction des parents; un revenu familial peu élevé; un grand nombre d'enfants par famille.

Mais ces facteurs démographiques ne suffisent pas à expliquer l'écart entre les francophones et les anglophones pour ce qui est de la fréquentation scolaire. Les étudiants de langue française de l'Ontario étaient plus attirés par un métier que par une carrière académique; dans les tests d'aptitude aux mathématiques, ils obtenaient de moins bons résultats. Les professeurs francophones sont moins compétents que leurs collègues anglais. Ces observations s'accor-

pagent d'un autre facteur, savoir: en Ontario, la minorité est de langue française et catholique, et elle a conservé sa culture et ses institutions.

Les enfants des immigrants européens perdent leur culture familiale rapidement, tout en progressant dans la structure scolaire plus rapidement même que les Canadiens anglais, sans parler des Canadiens français. Les Ontariens de langue française veulent maintenant combler l'écart.

La commission propose l'établissement d'écoles élémentaires et secondaires de langue française en Ontario, ce qui représenterait une amélioration considérable du système scolaire provincial. Mais elle fait remarquer que l'utilisation de manuels en français ne sera pas d'un grand secours si ceux-ci ne sont que des décalques des manuels anglais. Les enfants en question « ne sont pas des anglophones qui ont appris le français par accident de naissance ». À la lumière de leur expérience, les parents considéreront avec scepticisme de nouvelles écoles de langue française qui ne seront en fin de compte qu'un moyen d'inculquer une culture anglaise et qui ne feront qu'enseigner en français une vision anglaise du monde. Ce qu'ils recherchent davantage c'est une pensée française; c'est la vitalité d'une culture française épanouie.

Trouver des professeurs qui pourront satisfaire ces aspirations, plutôt que dispenser un enseignement calqué sur l'anglais ne sera pas chose facile. Il faut à un système d'éducation, tout comme à un secteur industriel, du temps pour préparer l'outillage qui à son tour produira les instruments, qui serviront finalement à fabriquer le produit définitif. Dans ce cas, les instruments ne sont pas les immeubles, ni le matériel, mais les enseignants. Il faut remonter jusqu'à

ceux qui forment les enseignants pour que la réforme soit culturellement valable.

L'enseignement supérieur repose sur l'enseignement secondaire auquel il fournit à son tour les professeurs. La proportion de jeunes gens qui fréquentent les universités au Canada est légèrement inférieure au 40% des États-Unis; mais elle est assez élevée, et les collèges et les universités sont suffisamment en évidence, pour que la commission s'intéresse à l'éducation postsecondaire. Pourtant, il est évident que la formule des districts bilingues suggérée par la commission et applicable au niveau primaire, devient plus difficile à appliquer au secondaire, et s'avère tout à fait inutile au niveau collégial.

Comme le déclare franchement la commission, les Franco-Ontariens ne peuvent avoir une université de langue française qui soit une réplique exacte de l'Université de Toronto. Très peu de provinces, et encore moins un groupe linguistique à l'intérieur d'une province, ne peuvent aspirer à disposer d'une école d'études orientales ou d'un département de physique des basses températures; le manque de personnel enseignant imposerait des restrictions, même si le problème financier ne se posait pas. Tout mouvement vers la dispersion est un mouvement vers la médiocrité, et la réconciliation des besoins locaux et linguistiques avec la qualité est un des soucis premiers de la commission. Celle-ci recommande par exemple que les étudiants de langue française des provinces de l'Ouest qui désirent se spécialiser dans un domaine pour lequel la province n'offre pas d'enseignement en français, reçoivent une bourse du gouvernement fédéral pour étudier dans les grandes universités françaises de Montréal et de Québec.

On prévoit que le développement des universités anglaises du Québec sera moins rapide que celui des universités françaises. C'est une conséquence inévitable de la démocratisation du système d'enseignement; à mesure que l'enseignement supérieur devient de plus en plus accessible aux couches inférieures, la proportion d'étudiants de langue française augmentera. L'Anglo-Québécois qui désire se spécialiser dans certains domaines devra poursuivre ses études soit en français, soit en dehors de la province.

Peut-on envisager l'établissement d'un système d'éducation supérieure en langue française dans les quatre provinces de l'Ouest? Avec des groupes linguistiques restreints et très éparpillés, il n'est pas aisé de trouver une formule simple et pratique. Il existe présentement deux ou trois collèges qui dispensent des cours en français et ce nombre pourrait s'accroître, si l'on s'orientait particulièrement vers des cours de formation de professeurs. La commission n'écarte pas la possibilité d'établir une université de langue française dans les provinces de l'Ouest, dès que le nombre des demandes d'admission le justifiera.

Le conflit entre le français et l'anglais quant à la symétrie et à la qualité réapparaît dans le rapport de la commission sur les manuels. Dans de nombreuses disciplines, les livres ne sont disponibles qu'en anglais. Cela est attribuable en partie au fait que contrairement à la tradition française, la tradition universitaire américaine comprend l'édition de manuels. En 1967-1968, la moitié seulement des manuels prescrits par l'Université de Montréal étaient en français. On pourrait traduire les manuels anglais, ce qui réduirait le problème à une question économique, mais une telle initiative aurait pour effet de rendre plus difficile aux étudiants de langue

française la poursuite d'études supérieures ou la pratique d'une profession sur le continent nord-américain.

Cependant, selon la commission, les manuels scolaires destinés aux étudiants de langue française de toutes les disciplines devraient être rédigés en français. La langue est beaucoup plus qu'un moyen d'expression; elle est intimement liée au développement de la pensée et à la formulation des idées. L'étudiant de langue française s'adonnant à l'étude d'une branche nouvelle du savoir dans une langue qui n'est pas la sienne, ne sera pas en pleine possession de ses facultés pour assimiler la nouvelle matière.

Si l'anglais et le français n'étaient que deux moyens différents de dire la même chose, la traduction viendrait facilement à bout des problèmes de langue. Les linguistes et les spécialistes de l'informatique résoudre bientôt le problème de la traduction automatique, et le temps n'est pas loin où l'on pourra fournir des phrases françaises et obtenir la version anglaise, peut-être même au moyen d'émetteurs-récepteurs portatifs.

Mais, c'est là une façon superficielle d'envisager le problème. Toute personne qui possède à fond les deux langues ne choisit pas de dire exactement les mêmes choses dans l'une et dans l'autre. Il est indéniable que sa personnalité varie de l'une à l'autre langue. Et la diminution que subit la personnalité du Canadien français dans ses rapports avec l'élite de langue anglaise se manifeste clairement dans tout groupe où se retrouvent des Canadiens des deux langues. Les Canadiens anglais, pour leur part, ont su se préserver de cet amoindrissement en refusant d'apprendre le français, et en imposant un protocole selon lequel la présence d'un seul anglophone au sein d'un groupe entraîne immédiatement

l'usage de l'anglais. Un tel protocole nuit aux institutions biculturelles aux prises avec un nationalisme canadien-français grandissant. Si les francophones doivent mettre de côté leur propre langue en présence de l'anglais, ils exigeront des institutions d'où les anglophones seront absents. Cela s'applique aussi bien aux universités et aux laboratoires de recherche qu'aux départements ministériels et aux entreprises.

La commission démontre comment l'asymétrie de la situation linguistique, en ce qui concerne le bilinguisme, finit par se retourner contre l'individu bilingue de langue française. On lui demande fréquemment de traduire ou d'interpréter, ou bien de rédiger la traduction d'une lettre ou d'un document; donc, parce que ses collègues anglophones ne sont pas bilingues, il risque de se borner à traduire les idées des autres, plutôt que d'exprimer les siennes propres. Ses autres talents demeureront inexplorés parce qu'il aura été forcé de jouer le rôle d'intermédiaire.

Du moins dans la province de Québec, l'enseignement de la langue seconde commence en troisième année du cours primaire et se poursuit jusqu'à la fin du cours secondaire. On pourrait croire qu'après neuf ans d'études les personnes de langue anglaise seraient bilingues. Pourtant ce système ne produit qu'exceptionnellement des individus pouvant lire le français, dont une infime partie capable de le parler. L'effet de neutralisation produit sur le processus didactique par le comportement conjugué des parents, professeurs et élèves, n'est évidemment pas un phénomène particulier au Canada: l'enseignement des langues secondes subit le même sort aux États-Unis. L'expérience des soldats américains en Europe au cours de la deuxième guerre mondiale démontre qu'en présence d'une forte motivation,

il est possible d'apprendre une langue en quelques mois.

Les types de rapports sociaux qui font obstacle à l'acquisition d'une langue n'ont pas encore été définis. Le rôle de la langue dans l'éducation, comme dans la formulation des idées et dans la vie sociale en général, demeure énigmatique.

Mais les premiers rapports de la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ont tout au moins reconnu ces problèmes et indiqué des voies vers leur solution. Cela laisse prévoir que les huit volumes à venir nous éclaireront davantage sur cette question.

NATHAN KEYFITZ